

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
16 juin 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
6 juillet 2023

Objet : Travaux de
dissimulation du réseau
électrique rue Victor
Basch

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLE, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS (à partir de la question n° 2), DUTRIAUX, Mmes FEUERSTEIN, GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mme LYON, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre DESMARETS, Conseiller Municipal Délégué
absent à la question n° 1

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, *a donné pouvoir à Anne VEYLAND*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

QUESTION N° 38

OBJET : Travaux de dissimulation du réseau électrique rue Victor Basch

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 juin 2023.

La Commune de Riom souhaite modifier et renouveler l'éclairage public de la place de la Fédération, des rues Saint Amable, Victor Basch, Anne Dubourg, Marengo, Fleurus, Massillon et rue de la Caisse d'épargne.

L'opération poursuit plusieurs objectifs :

- optimiser le nombre de luminaires tout en résorbant des zones d'ombres non conformes ;
- renouveler le parc de luminaires d'éclairage public avec la fourniture et la pose de sources de technologie LED ;
- affiner la sectorisation pour pouvoir isoler le quart nord-ouest du centre-ville, aujourd'hui inclus dans un périmètre beaucoup plus large dépassant les boulevards de ceinture (recâblage de l'armoire électrique d'alimentation) ;
- intégrer la possibilité de couper l'éclairage lors de spectacles sur la place de la Fédération, tout en conservant des branchements électriques fonctionnels pour les besoins de la manifestation.

Dans le cadre de ce projet, il est apparu opportun d'inclure la dissimulation du réseau électrique de la rue Victor Basch.

Ainsi, un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles pour ce projet s'élève à 27 000,00 € H.T. soit 32 400,00 € TTC.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 5 Février 2022, le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses. Une participation égale à 60% de ce montant serait demandée à la Commune, soit $27\,000,00 \times 0,60 = 16\,200,00$ € H.T.

COMMUNE DE RIOM

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les travaux de génie civil sur le domaine public sont sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire,**
- **confier la réalisation de ces travaux à territoire d'énergie du Puy de Dôme,**
- **fixer la participation de Commune au financement des dépenses à 16 200,00 € H.T. et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme,**
- **prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 juillet 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).